

Circulaire DPE 2023/2024 n°24 : Annexe 3

**DEMANDE DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL
FORMULAIRE PAPIER**

Ce formulaire est réservé exclusivement aux agents qui se trouvent dans une situation particulière (notamment les personnels hors académie ou affectés dans l'enseignement supérieur), pour tous les autres, la demande de temps partiel doit être saisie sur Colibris

CHOIX DU RÉGIME DE TEMPS PARTIEL

- Je demande un temps partiel de droit
- Je demande un temps partiel sur autorisation

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

- Je suis titulaire
- Je suis stagiaire
- Je suis contractuel

NOM : Prénom :

NOM d'usage :

Corps et grade :

Discipline :

Établissement d'affectation :

Établissement de rattachement :

(uniquement pour les enseignants affectés sur zone de remplacement)

NATURE DU TEMPS PARTIEL DEMANDÉ

Temps partiel de droit

- Je demande un temps partiel pour naissance d'un enfant (jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant) ou adoption d'un enfant (pendant les 3 ans suivant l'arrivée de l'enfant au foyer)
- Je demande un temps partiel pour des soins donnés à un membre de la famille (époux, épouse, enfant à charge, ascendant) atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave
- Je demande un temps partiel pour un handicap

Temps partiel sur autorisation

- Je demande un temps partiel pour raisons personnelles
 - Dans le cadre d'une demande de retraite progressive formulée auprès du service des retraites de l'État
- Je demande un temps partiel pour poursuite d'activité d'entreprise, création, ou reprise d'entreprise (activités hors article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020)

QUOTITÉ DEMANDÉE

La quotité demandée doit s'exprimer en heures hebdomadaires par rapport au maximum statutaire et être comprise entre 50% et 90% du service hebdomadaire exigible pour un temps partiel sur autorisation, entre 50% et 80% pour un temps partiel de droit.

/

SURCOTISATION

Après avoir pris connaissance des éléments figurant sur l'**annexe 2 de la circulaire DPE 2023/2024 n°24**, et notamment de la réglementation sur la surcotisation, je demande à surcotiser pour la retraite :

OUI	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

NON	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

À, le

Signature de l'agent :

PROPOSITION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

(Préciser éventuellement le motif si la quotité proposée diffère de la quotité demandée)

Avis :

Quotité proposée

La quotité demandée doit s'exprimer en heures hebdomadaires par rapport au maximum statutaire et être comprise entre 50% et 90% du service hebdomadaire exigible pour un temps partiel sur autorisation, entre 50% et 80% pour un temps partiel de droit

/

À, le

Signature du chef d'établissement :